



Envoyé en préfecture le 27/07/2020

Reçu en préfecture le 27/07/2020

Affiché le 27/07/2020

ID : 063-200071199-20200722-CCPL_2020_67-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	37 dont 1 pouvoir

Date de convocation : 17 juillet 2020

Date d'affichage : 17 juillet 2020

SEANCE DU 22 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux du mois de juillet à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle d'honneur de Maringues.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD), Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Roland GENESTIER a donné pouvoir à Claude RAYNAUD

Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD

Absents :

Pierre LYAN, Yves RAILLIERE

Secrétaire de séance : Françoise MECHIN-VERNIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2020-67 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000 "VALLEE ET COTEAUX THERMOPHILES AU NORD DE CLERMONT-FERRAND (ARTONNE)" "VAL D'ALLIER SUD" (ST-PRIEST-BRAMEFANT ET ST-SYLVESTRE-PRAGOULIN) " ZPS VAL D'ALLIER SAINT-YORRE JOZE" "ZONES ALLUVIALES DE LA CONFLUENCE DORE ALLIER"

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Etabli au moment de la désignation du site Natura 2000, le comité de pilotage (COPIL) est un organe officiel de concertation et de débat. Il appartient au préfet de département ou au préfet coordonnateur, si le site est sur plusieurs départements, de désigner le COPIL.

Composition : 1 représentant par site.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, de désigner les représentants de la communauté de communes aux organismes/instances liés à la compétence environnement suivants :

Instance - Comités de pilotage Natura 2000	Représentants
"Vallées et coteaux thermophiles au nord de Clermont-Ferrand"	Stéphane HOUSSIER
"Val d'Allier Sud"	Michel GAUME
"ZPS Val d'Allier Saint-Yorre Joze"	Claude RAYNAUD
"Zones alluviales de la confluence Dore"	Matéo MOREL

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 27/07/2020
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

